

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 16 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	31 mars 2021	16 mars 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Je recommande le renouvellement pour ce permis.			

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mars 2021

Date

original signé par
Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mars 2021

Date